



commune de Murianette



ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE

42/2024

## Arrêté de circulation

### Objet : Plantation d'arbres – Rue Hector Berlioz

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 28 novembre 2024 de la Société ESPACES VERTS DU DAUPHINE sise 1 rue Georges Pérec – St Martin d'Hères (38 400) en vue d'effectuer des plantations d'arbres, rue Hector Berlioz à Murianette,

Le Maire de Murianette

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La société ESPACES VERTS DU DAUPHINE est autorisée à effectuer ces travaux à partir du 29 novembre 2024, pour une durée de 15 jours.

**ARTICLE 2 :** La circulation de tous les véhicules sera alternée par la mise en place d'un alternat. La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/heure. Le stationnement de tous véhicules sera interdit lors des travaux. Le dépassement de tous véhicules sera également interdit. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

**ARTICLE 3 :** La société ESPACES VERTS DU DAUPHINE prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle plantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société ESPACES VERTS DU DAUPHINE.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise ESPACES VERTS DU DAUPHINE devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupées.

**ARTICLE 5 :** Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 29 novembre 2024  
P/O Fernand Ambrosiano, adjoint au Maire

### DESTINATAIRES :

- Société ESPACES VERTS DU DAUPHINE
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

